



Aigle, le 30 novembre 2020

Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 2020-19 du
lundi 28 septembre 2020 relatif à**

UN CONCEPT DE GESTION DU STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS AIGLONS ET UNE DEMANDE DE CREDIT D'EQUIPEMENT POUR SA MISE EN ŒUVRE, NOTAMMENT AU PARKING DU BOURG

Commission composée de	Mme Nicole Costa MM. Patrice Badan (1 ^{er} membre) Philippe Bellwald Lionel Billeci Carlo Carrieri Marc-Olivier Drapel Yvan Vouillamoz
Délégué municipal	M. Frédéric Borloz, Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Position de la majorité de la commission concernant le point 4 des conclusions du préavis 2020-19, vu que sur les points 1 à 3 l'ensemble de la commission est unanime. Il n'est dès lors pas nécessaire de répéter ces différents points dans le présent rapport.

Création d'une société anonyme pour la gestion des parkings

Le projet de la municipalité est novateur et doit être doté des outils nécessaires à son bon fonctionnement ; l'idée de mutualiser les places de parcs publiques et privées, répondant complètement à une vision de développement durable, en exploitant les parkings existants avant d'envisager d'en construire des nouveaux.

Dans la première phase, il n'est pas prévu d'engager du personnel au sein de la SA, mais d'avoir l'outil nécessaire pour assurer la répartition des parts, de manière simple rapide et claire, pour donner une image de sérieux et professionnelle.

Une SA permet une répartition simple des parts entre les différents acteurs, la Commune restera toujours majoritaire avec des parts s'élevant à 55%.

Les parts privées seront réparties sur les 45% restant de la SA et seront toujours minoritaires.

Il n'est pas possible d'avoir un règlement précis de la SA à ce jour, vu que le conseil communal doit donner son accord avant de pouvoir créer la SA.

Le conseil communal qui valide le budget et les comptes chaque année, aura le contrôle des résultats financiers de la SA, avec le poste dédié au parcage avec un montant actuel de recettes d'environ CHF 700'000.-

Nous recommandons à la Municipalité, lors de la création de la SA, de prendre une partie des infrastructures dans le Capital de manière afin de ne pas bloquer des liquidités.

Chers collègues, nous vous encourageons à valider les conclusions du préavis comme proposées par la Municipalité, afin de permettre à notre Commune de bénéficier d'un concept de parcage qui correspond à une vision globale et à long terme, comme très souvent demandé par notre Conseil communal.

CONCLUSION

La majorité de la Commission adhoc, représentée par Madame Nicole Costa, Messieurs Carlo Carrieri, Marc-Olivier Drapel et Yvan Vouillamoz, a l'honneur, Madame la Présidente et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-19 du lundi 28 septembre 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De valider le concept de gestion du stationnement sur les parkings aiglons
2. D'accorder à la municipalité les crédits d'investissement suivants pour la concrétisation du concept de gestion du stationnement sur les parkings aiglons :
 - CHF 27'550.00 HT pour l'accompagnement et la mise en œuvre du concept ;
 - CHF 120'000.00 HT pour l'équipement du Parking du Bourg ;
 - CHF 280'000.00 HT pour l'équipement du Parking de l'EEG ;
 - CHF 250'000.00 HT pour l'installation des infrastructures de téléjalonnement sur le territoire communal.
3. D'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire de CHF 15'000.00 HT pour la gestion des parkings du Bourg et de Chevron, pour l'année 2020.
4. D'autoriser la Municipalité à créer une société anonyme d'un capital social de CHF 300'000.00 au maximum et d'en conserver la majorité
5. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, ces montants aux meilleures conditions et de les amortir selon nos disponibilités, mais au maximum sur 10 ans

Au nom de la Commission
Pour la majorité

Yvan Vouillamoz

